

Les Pôles Etudiants sont des dispositifs d'insertion qui permettent aux jeunes bacheliers sourds, devenus sourds ou malentendants d'accéder à l'enseignement supérieur. Ils accueillent les jeunes étudiants :

- Quelle que soit leur surdité : surdité légère, sévère ou profonde, surdité de naissance ou acquise. Ce qui implique une individualisation très fine des projets d'insertion.
- Quel que soit le mode de communication choisi : oral, Langue des Signes, Langage Parlé Complété. Ce qui conduit à innover pour définir des moyens de compensation qui sont adaptés à l'enseignement supérieur, adaptés aux différentes situations de communication rencontrées (cours magistral, TP, travail d'équipe etc.) et qui respectent les choix de modes de communication des jeunes
- Quelle que soit la filière choisie : formation professionnelle ou générale, filières scientifiques ou littéraires Ce qui comprend de rechercher régulièrement des compétences rares et de haut niveau.
- Quelle que soit la ville et quel que soit le type d'établissement : public ou privé, université, école ou lycée. Ce qui suppose une organisation souple et ajustable réalisée au plus près de chacun des établissements

LES MOYENS DE COMPENSATION DU HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ACCESSIBILITE

COMPENSATION

Transmission des Notes

Aide à la Communication

Tutorat d'Intégration

Soutien Pédagogique

en français oral et écrit

C'est un **preneur en notes**, c'est à dire **un étudiant de la même promotion** que l'étudiant sourd

Avoir une bonne lisibilité, tendre à l'exhaustivité

Réaliser les photocopies en respectant le délai de transmission

Se soumettre à la sélection

Etre présent en cours

Etre vigilant et transmettre à l'étudiant sourd tout renseignement qui sera diffusé de façon informelle et qui concernera les examens ou la vie étudiante

C'est un **étudiant répétiteur** qui est d'une **promotion supérieure** à celle de l'étudiant sourd

Avoir une bonne lisibilité

Etre présent en cours à côté de l'étudiant sourd

Prendre en notes les cours mais également des explications complémentaires

Etre un bon spécialiste de la discipline afin de pouvoir répondre aux questions de l'étudiant sourd et/ou proposer un **accompagnement pédagogique**

Etre vigilant et transmettre à l'étudiant sourd tout renseignement qui sera diffusé de façon informelle et qui concernera les examens ou la vie étudiante

C'est un **professionnel de la surdité** garant du projet d'intégration

Initier l'étudiant sourd aux mesures d'intégration

Sensibiliser l'équipe d'accueil aux difficultés liées à la surdité

Préconiser les mesures dans le respect du choix de communication de l'étudiant

Préconiser les mesures dans un souci d'équité vis à vis des autres étudiants

Veiller tout au long de l'action d'intégration à la bonne efficacité des mesures et engager des réajustements si nécessaire

C'est un **spécialiste** dans la discipline

Avoir un niveau de Maîtrise validée au minimum

Réaliser les cours particuliers dans le respect du programme et des exigences du professeur

Individualiser sa prestation selon les difficultés repérées

Etre capable de donner des conseils d'ordre méthodologique

Veiller à ce que ces cours ne remplacent pas le travail personnel mais au contraire le renforcent

Aide à la communication en LSF

Aide à la communication en LPC

Référent Pédagogique

C'est un **professionnel de la surdité**, interprète ou interface en LSF

Posséder les prérequis nécessaires à la discipline

C'est un **professionnel de la surdité** qui maîtrise le codage LPC

Posséder les prérequis nécessaires à la discipline

C'est un **professeur** de la structure d'accueil

Solliciter le professeur afin de recueillir l'information nécessaire à la préparation de l'intervention

Se donner un temps de concertation avec l'étudiant pour les néologismes

Etre vigilant et transmettre à l'étudiant sourd tout renseignement qui sera diffusé de façon informelle et qui concernera les examens ou la vie étudiante

Si c'est un interface, également spécialiste dans la discipline, il pourra très ponctuellement proposer un **accompagnement pédagogique**

Solliciter le professeur afin de recueillir l'information nécessaire à la préparation de l'intervention

Se donner un temps de concertation avec l'étudiant pour les abréviations

Etre vigilant et transmettre à l'étudiant sourd tout renseignement qui sera diffusé de façon informelle et qui concernera les examens ou la vie étudiante

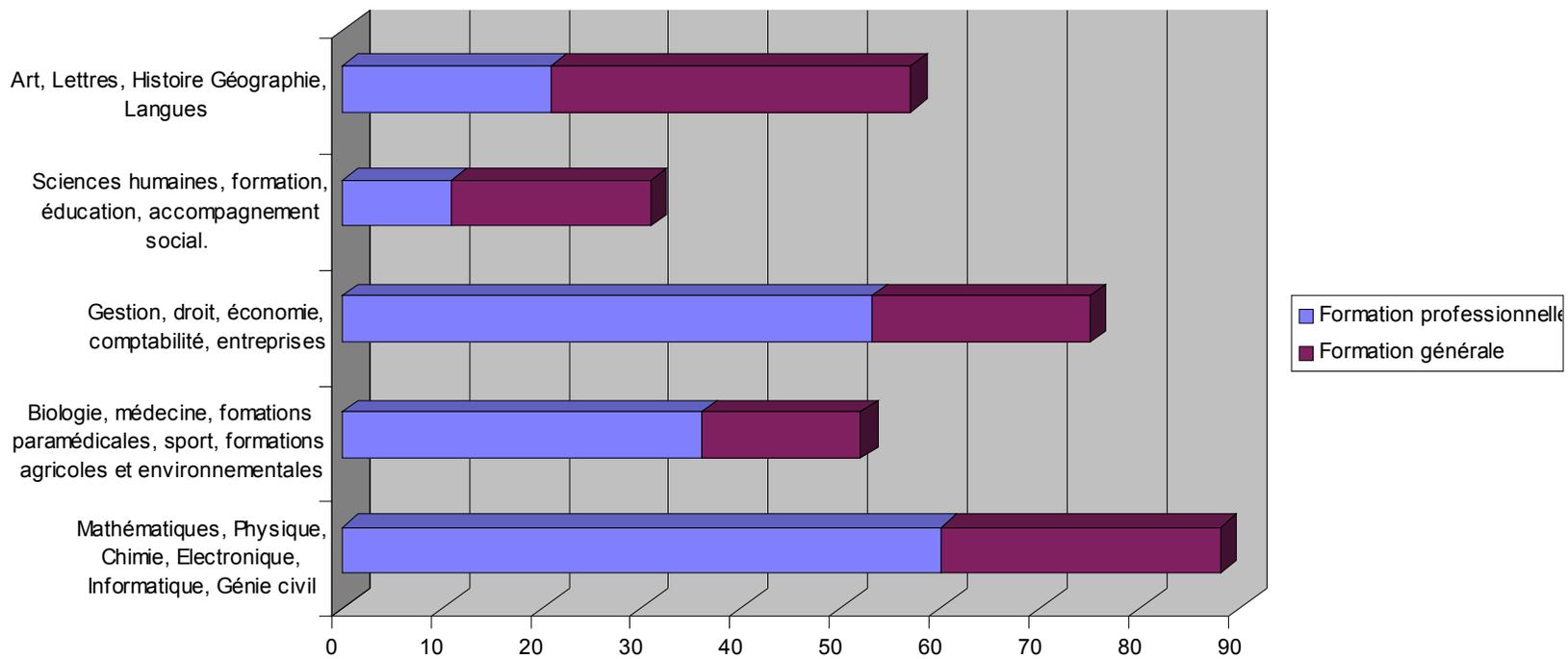
Si ce professionnel est également spécialiste dans la discipline, il pourra très ponctuellement proposer un **accompagnement pédagogique**

Exercer une vigilance quant à la réussite pédagogique de cet étudiant

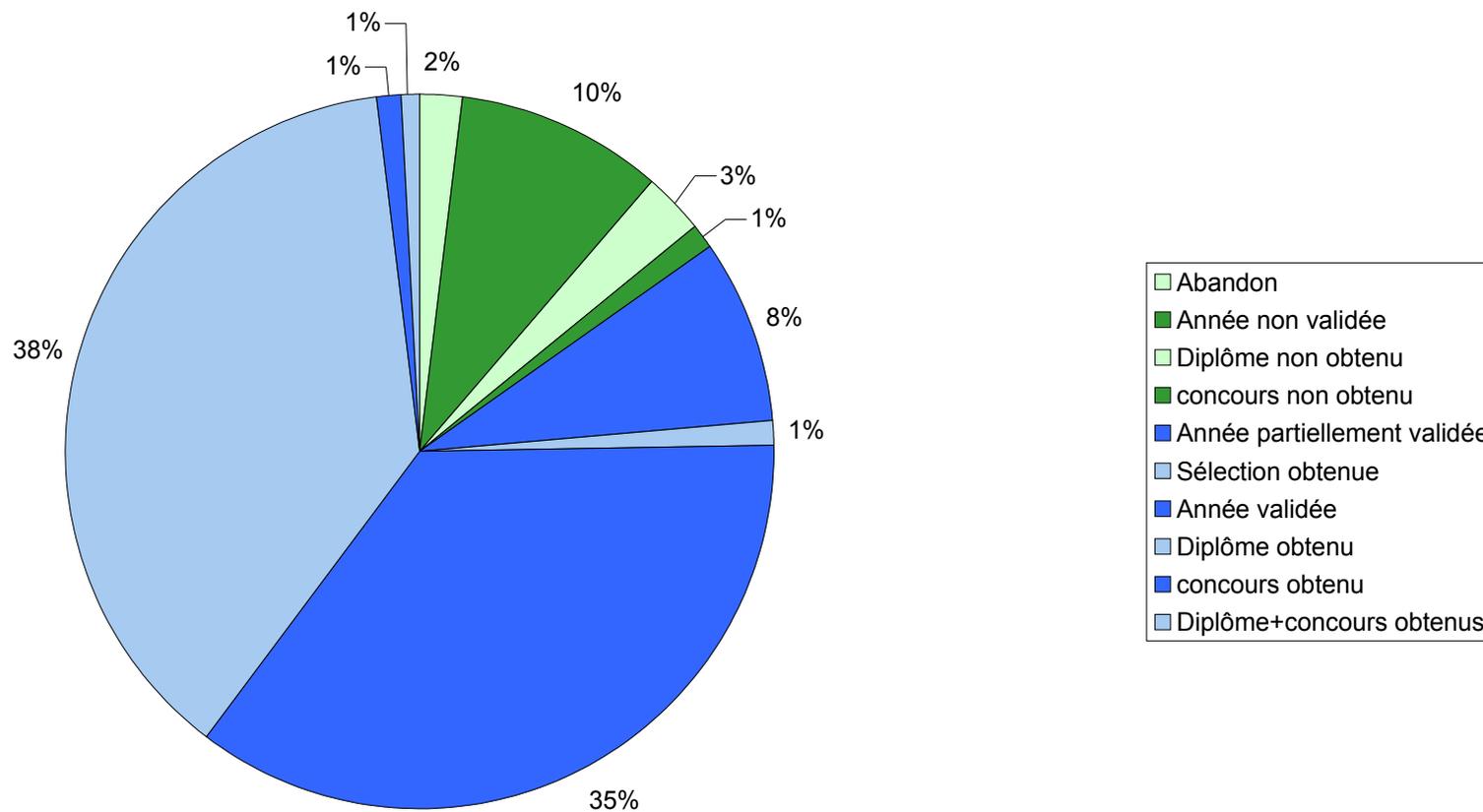
Etre disponible aux demandes d'information ou de conseil de l'étudiant sourd

Accueillir le professionnel responsable du tutorat d'intégration et travailler en concertation avec lui et l'étudiant

Filières et formations



**Résultats aux examens
portant sur 303 années au bénéfice de 103 étudiants**



**analyses du niveau d'études portant sur 303 années
au bénéfice de 103 étudiants**

